



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

2023

République Française

**Juillet
Aout
Septembre**

SOMMAIRE

Service administration générale

SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	Pages
BUREAU DU 21 SEPTEMBRE 2023		
1	Convention de mise à disposition de moyens entre l'association amicale des anciens sapeurs-pompiers de Paris section 37 (AASPP) et le SDIS d'Indre-et-Loire	5
2	Convention de partenariat entre CROSS FIT et le SDIS d'Indre-et-Loire	5
3	Convention de partenariat déclinée sur le plan départemental entre GRDF – préfecture d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire	5
4	Renouvellement de la convention avec l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile 37 (A.D.R.A.S.E.C. 37)	5
5	Acquisition d'un terrain appartenant à la SET sur la commune de Montlouis sur Loire	5
6	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	5
7	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	5
8	Convention de partenariat entre la communauté de communes du castelrenaudais et le SDIS 37	5
9	Convention avec la préfecture d'Indre-et-Loire concernant la mobilité en matière de sécurité routière	6
10	Renouvellement de la convention avec Touraine Secours Assistance aux Personnes (TSAP)	6
11	Convention LIG'AIR	6
12	Avenant convention mutualisation de formation entre les SDIS de la région Centre Val de Loire	6
13	Accord cadre en appel offre ouvert (AOO) pour « l'acquisition de véhicules de secours et d'assistance aux victimes »	6

DOSSIER N° 1

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PARIS, SECTION 37 ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de moyens avec l'association amicale des anciens sapeurs-pompiers de Paris – section d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 2

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CROSSFIT CHINON ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la société CROSSFIT CHINON et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 3

CONVENTION DE PARTENARIAT DECLINEE SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL ENTRE GRDF LA PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre GRDF, la Préfecture d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 4

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'A.D.R.A.S.E.C. 37 ET LE SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de bien de l'établissement à l'Association Départementale des Radioamateurs Au Service de la Sécurité Civile (A.D.R.A.S.E.C. 37) et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 5

ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA SET SUR LA COMMUNE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à la majorité avec une abstention, acceptent cette acquisition et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction sera effectuée par le notaire du vendeur, Maître CHEVALLIER, représentant l'étude notariale ALTANOT notaires conseils située 6bis boulevard Béranger à Tours. Maître CHEVALLIER sera assisté dans la rédaction de l'acte par Maître Franck DIGUET, notaire de l'acheteur, représentant l'étude notariale DIGUET, LORSERY-DIGUET et PRAT située 7, boulevard Béranger à Tours.

DOSSIER N° 6

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 7

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 8

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CASTELRENAUDAIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la communauté de communes du castelrenaudais et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 9

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
MOBILISATION POUR LA SECURITE ROUTIERE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la préfecture d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire dans le cadre du programme de mobilisation pour la sécurité routière.

DOSSIER N° 10

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ET A
L'ACHEMINEMENT DE VICTIMES VERS UNE STRUCTURE HOSPITALIERE DANS LE
PROLONGEMENT DE DIPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS PAR TOURAINE SECOURS
ASSISTANCE AUX PERSONNES (TSAP)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention tripartite relative à la prise en charge et à l'acheminement de victimes vers une structure hospitalière dans le prolongement de dispositifs prévisionnels de secours.

DOSSIER N° 11

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE
LOIRE PAR L'ASSOCIATION LIG'AIR DE CANISTERS POUR PRELEVEMENTS ATMOSPHERIQUES
LORS D'OPERATIONS INCENDIE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention avec l'Association LIG'AIR, relative à la mise à disposition de ces canisters aux cellules d'intervention risques chimiques des SDIS de la région Centre Val de Loire.

DOSSIER N° 12

**AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION MUTUALISEE DES SDIS DE LA
REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET DU SDIS DE LA NIEVRE POUR LES
FORMATIONS INITIALES DE NIVEAUX 1, 2 ET 3 EN RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'avenant de cette convention de formation mutualisée entre les SDIS de la région Centre Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour les formations risques chimiques et biologiques de niveaux 1, 2 et 3.

DOSSIER N° 13

**ACCORD CADRE EN APPEL OFFRE OUVERT (AOO) POUR
« L'ACQUISITION DE VEHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCES AUX VICTIMES »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

*Tous droits de reproduction réservés
Pour copie conforme :*

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 2 octobre 2023
